

Monsieur le Ministre des solidarités
Et de la Santé
Monsieur Olivier Véran
14 avenue Duquesne
75700 Paris SP 07

Paris, le 02 Mars 2021

LRAR n° 2C 141 973 4258 4

Référence : FF/FF-43/2021

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Ministre,

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous informe d'un dépôt de préavis de grève nationale :

Du 07 Mars 2021 (20 heures) au 09 Mars 2021 (07 heures),

couvrant l'ensemble des sages-femmes et personnels de maternité, des secteurs publics et privés.

Aussi, la CFTC demande :

- un véritable statut médical, intégration sans ambiguïté à la catégorie des personnels médicaux des hôpitaux,
- l'évolution de la classification INSEE, sortir des PAMC (praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés),
- la revalorisation de notre salaire à hauteur de nos années d'études, de nos compétences et de nos responsabilités,
- l'augmentation des effectifs pour ne plus négliger nos patientes, revoir les décrets de périnatalité,
- qu'elles soient visibles dans le parcours des soins des femmes de l'adolescence à la ménopause,
- la reconnaissance des services d'urgences gynéco-obstétricales comme services d'urgence, au même titre que les urgences pédiatriques,
- permettre aux sages-femmes de prolonger les arrêts de travail (en cours),
- d'adresser leurs patientes aux médecins spécialistes sans consulter le médecin généraliste,
- la possibilité de dépister et de traiter les IST des femmes et de leur partenaire,
- de prescrire les bilans de dépistages et de prévention au père biologique de l'enfant à naître,
- la valorisation de la recherche en maïeutique,
- l'intégration universitaire pour toutes les écoles de sages-femmes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président Fédéral
Patrick MERCIER

